



Extrait des CEMEA

<http://www.cemea.be/Modalites-d-inscription,3114>

Modalités d'inscription

- Secteurs - Modalités d'inscription -

Date de mise en ligne : lundi 6 janvier 2014

CEMEA

MODALITÉS PRATIQUES

1. Vous faites parvenir votre bulletin d'inscription complété au Service inscriptions CEMEA (par courrier, fax ou via le site Internet).
2. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.
3. Nous vous envoyons un accusé de réception qui indique le délai de paiement et les conditions d'inscription.
4. Le prix couvre la participation aux frais d'encadrement, administratifs, d'assurances et, pour les séjours résidentiels, de repas et de logement.
5. En cas de non-respect du délai de paiement, votre demande d'inscription sera automatiquement annulée.
6. En cas de désistement, 30 % du prix de l'activité est d'office conservé pour les frais encourus. Si le désistement est annoncé moins de 15 jours ouvrables avant le début de l'activité, aucun remboursement n'est effectué.

Quatre semaines avant le début de l'activité, nous vous adressons une confirmation de participation qui précise le lieu, les moyens d'accès, le matériel à emporter, les heures de début et de fin de l'activité.

Service inscriptions CEMEA

39 boîte 3, avenue de la Porte de Hal, 1060 Bruxelles

Tél. 02/543.05.92 - Fax : 02/543.05.99

inscriptions.cemea.be